

Hypophosphites de calcium et de sodium;
Iode;
Ipéca (poudre et préparations galéniques);
Isopropylallylacétilylurée (apronalide);
Lobélie enflée (poudre et préparations galéniques);
Lobeline et ses sels;
Malonylurée (dérivés de la) et leurs sels;
Mercure;
Mercure (protochloration de) (calomel, précipité blanc);
Mercure (protoiodure de);
Mercure (sulfate de);
Mercure (sulfocyanure de);
Mercure (sulfure de);
Métaldéhyde;
para-béta-Méthoxyéthyl-aminobenzoyl-pipéridinoéthanol et ses sels;
Méthylamino-2 heptane et ses sels;
Méthylamino méthyl heptène et ses sels;
5-Méthyl 5 (1,2' dibromo 2' phénol) éthyl hydantoïne;
Méthyl-éthyl-diméthylamino-méthyl-benzoylcarbinol (amylicine);
Méthyl 2 N propyl 2 propane diol 1,3 dicarbamate;
Morelle noire;
bêta-Naphthol;
alpha-Naphthylthiouurée;
Nitrique (acide);
Nitrite d'Amyle;
Nitrates métalliques;
Nitrobenzène (essence de mirbane);
Nitroprussiates;
Oestrogènes de synthèse;
Oxalates alcalins;
Oxalique (acide);
Pelicierine et ses sels;
Pentachloroéthane;
Penta-érythrine tétra nitrée;
Penta-méthyl-benzoyl-oxy pipéridine carbonate de méthyle et ses sels;
Phénol et phénates;
Phényl acetyl urée (phénacémide);
Phényl-1 diméthyl 2-3 isopropyl-4 pyrazolone-5 (Propyl-phénazone);
Phénylénées-diamines (meta et para) leurs dérivés substitués et leurs sels;
Phénylhydrolurée;
2-Phényl-3 méthyl-tétrahydro-1,1 oxazine et ses sels;
Phosphorique (acide);
Picrique (acide);
Pilules de chlorure mercurique opiacées (Dupuytren);
Pilules de cynoglosse opiacées;
Pilules d'iode mercureux opiacées (Ricord);
alpha (2 Pipéridyl) benzhydrol et ses sels;
alpha Pipéridyl diphenyl méthane et ses sels;
alpha Pipéridyl-9 xanthène et ses sels;
alpha-Pipéridyl-9 xanthidrol-9 et ses sels;
Plomb (acétates de);
Plomb (carbonate basique de) (céruse);
Plomb (iodure de);
Plomb (nitrates de);
Plomb (oxydes de);
Plomb (sels de) non dénommés;
Pommade belladonnée;
Pommade mercurielle à parties égales;
Pommade mercurielle belladonnée;
Pommades à l'oxyde de mercure (pommade à l'oxyde mercurique jaune-pommade à l'oxyde mercurique rouge);
Pommade au sublimé corrosif;
Potasse caustique;
Potassium (chromate acide de);
Poudre d'ipécauanha opiacée (poudre dite de Dover);
Pseudo-cocaine droite (et sels de) (dextrococaine);
Pyridine;
Pyrogalol;
Résine de Polophylle;
Résorcine;
Santonine;
Seille (poudre et préparations galéniques);
Sel de Neodyme de l'acide sulfoisonicotinique;
Sirop d'aconit;
Sirop de belladone;
Sirop d'iode mercurique (sirop de Gibert);
Sirop de bromoformé;
Sirop de bromoformé composé;
Sirop de codéine;
Sirop de codéthyline;
Sirop de digitale;
Sirop de morphine;
Sirop d'opium faible (sirop Diacode);
Sirop d'opium fort (sirop thébaïque);
Sodium (tétradécyl sulfate de);
Soluté d'acétate basique de plomb (sous acétate de plomb liquide);
Soluté de chlorure mercurique (Liqueur de Van Swieten);

Soluté de peplonate de mercure;
Soluté injectable de lobe postérieur d'hypophyse;
Soude caustique;
Spartéine et ses sels;
Streptomycine, ses sels et ses dérivés;
Sulfamides (produits benzéniques sulfurés à groupements sulfamidés) et dérivés azoïques colorés ou non;
Sulfocarbonates alcalins;
Sulfurique (acide);
Teinture de belladone;
Teinture de colchique;
Teinture de digitale;
Teinture d'hydrastis;
Teinture de jaborandi;
Teinture de jusquiaème;
Teinture de muguet;
Teinture d'opium benzolique (Elixir parégorgique);
Teinture de stramoine;
Tétrachloroéthylène;
Thiocyanate d'acétylcholine (Rhodanate d'acétylcholine);
Thiodiphénylamine (Phénothiazine);
Thioglycolique (acide) et ses sels;
Toluidines et leurs sels;
Toluylénées diamines (meta et para) et leurs sels;
Tribromo-éthanol (accool tribromo-éthylique);
alpha-Trichloroéthane (methylchloroforme);
Trichloroéthylène;
Trioxyméthylène;
Vitamines D;
Xanthates alcalins;
Zinc (chlorure de);
Zinc (sulfate de);
Zinc (sulfophénate de).

Exonérations à la réglementation des substances vénéneuses.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Vu les articles L 626, L 627 et R 5170 du code de la santé publique,

Arrête:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions des articles ci-après, les dispositions de la section III du chapitre Ier du titre III du livre V de la deuxième partie du code de la santé publique ne sont pas applicables aux préparations médicamenteuses qui renferment des substances vénéneuses, en quantités et à des concentrations égales ou inférieures à celles indiquées aux tableaux annexés au présent arrêté, et sous les formes désignées.

Les substances qui ne figurent pas aux tableaux ci-annexés ne jouissent d'aucune exonération.

Art. 2. — Quelle que soit la forme sous laquelle elles sont présentées, les préparations renfermant des substances inscrites aux tableaux A et C ne sont exonérées que dans la mesure où le poids de la substance vénéneuse remise au public est égal ou inférieur à celui prévu dans les tableaux ci-annexés.

De plus, ces préparations doivent satisfaire à l'une des deux autres conditions prévues aux tableaux, selon qu'elles sont ou non divisées en prises.

Art. 3. — Outre les dispositions prévues à l'article 2 relatives aux substances inscrites aux tableaux A et C, les préparations renfermant des substances du tableau B (stupéfiants) doivent, dans tous les cas, satisfaire aux conditions de concentration prévues aux tableaux ci-annexés.

Art. 4. — Les exonérations prévues au présent arrêté ne sont pas applicables aux solutés injectables, sauf mention expresse dans les tableaux ci-annexés.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R 5170 du code de la santé publique, la fabrication des préparations exonérées renfermant des substances inscrites au tableau B (stupéfiants) doit être comptabilisée dans le cadre des dispositions des articles R 5195 et R 5210 dudit code.

Art. 6. — Les exonérations relatives aux bases sont applicables à ceux de leurs sels inscrits aux tableaux des substances vénéneuses, à raison de la quantité de base à laquelle ils correspondent.

Art. 7. — Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés pris en exécution de l'article 19 du décret du 19 novembre 1948 (n° 48-1805).

Art. 8. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

TABLEAU A

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises.	DIVISÉS en prises.	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		Concentration maximum p. 100 (en poids).	Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Adrénaline	Toutes formes (sauf aérosols).....	0,10	0,001	0,05
Anatoxine diptérique, staphylococ- cique, tétanique (vaccin mixte antidiptérique, antitétanique, anti- typhoparatyphoïdique).	Toutes formes.....	Conformes aux caractéristiques fixées par le Codex.		
Antimoine (arséniate de).....	En applications sur la peau.....	0,10		0,40
	Autres formes.....	0,10	0,002	0,10
Apomorphine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,01	0,001	0,01
Arecoline et ses sels.....	Toutes formes.....	0,002	0,0002	0,002
Arséniates alcalins ou alcalino-ter- reux.	En applications sur la peau.....	0,25		0,50
	Autres formes.....	0,06	0,001	0,10
Arséniates métalliques non décom- més.			D'après leur teneur en AS ² O ⁸ (sauf l'arséniate de plomb).	
Arsenic (sulfure d').....	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0	0	0
Arsenic (triiodure d').....	Toutes formes.....	0,075	0,01	0,06
Arsenieux (acide ou anhydride).....	En applications sur la peau.....	0,10		0,20
	Autres formes.....	0,025	0,001	0,01
Arsénique (acide ou anhydride).....	En applications sur la peau.....	0,20		0,40
	Autres formes.....	0,05	0,001	0,05
Arsénites	Voir également liqueur de Fowler.....		D'après leur teneur en AS ² O ⁸ .	
Atropine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,50		0,10
	Collyres et pommades ophtalmiques..	0	0	0
	Autres formes.....	0,005	0,00025	0,005
Belladone (feuilles ou racines).....	Cigarettes, fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,05	1,50
Bromoforme	En applications sur la peau.....	10		3
	Autres formes.....	0,50	0,10	2
Brucine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,03	0,005	0,05
Cantharidine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,10		0,25
	Autres formes.....	0	0	0
Chloroforme	En applications sur la peau.....	30		30
	Autres formes.....	1,50	0,10	5
Codéine (voir Méthylmorphine).				
Codéthyline (voir Ethylmorphine).				
Colchicine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,01		0,02
	Autres formes.....	0,005	0,001	0,01
Conine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,50		0,20
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Colatrine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	2		1,20
	Autres formes.....	1	0,02	0,10
Crésoxypropanediol	Toutes formes.....	10	1	50
Cyanhydrique (acide)	Toutes formes.....	0,10	0,005	0,02
Cyanures métalliques.....	Lotions oculaires et collyres.....	0,10		0,02
Digitale (feuilles).....	Cigarettes et fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1	0,05	1
Duboisine et ses sels (voir Hyoscy- amine).				
Emétique	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0,20	0,025	0,50
Ergotinine	En applications sur la peau.....	0,10		0,01
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Eserine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques..	1		0,10
	En applications sur la peau.....	0,50		0,05
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Ethylmorphine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques..	1		0,10
	Autres formes.....	0,20	0,03	0,30
Extrait d'aconit (racine).....	En applications sur la peau.....	0,25		0,50
	Autres formes.....	0,25	0,01	0,25
Extrait de belladone.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.			0,30
	En applications sur la peau.....	25	0,05	10
	Autres formes.....	0,30	0,02	0,30

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Extrait de ciguë.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	25 0,10	0,01	20 0,10
Extrait de colchique.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,40 0,20	0,01	0,40 0,20
Extrait de digitale.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	25 0,20	0,01	10 0,20
Extrait d'ergot de seigle (Ergoline).....	Toutes formes.....	2,50	0,25	5
Extrait fluide d'ergot de seigle.....	Toutes formes.....	5	0,50	10
Extrait ferme d'hydrastis.....	Toutes formes.....	6,50	0,80	8
Extrait fluide d'hydrastis.....	Toutes formes.....	20	2,50	25
Extrait de jusquiame.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,05 25 0,50	0,05	0,50 10 0,60
Extrait de noix vomique.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 0,10	0,015	1 0,30
Extrait de stramoine.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,05 25 0,30	0,05	0,50 10 0,30
Extrait de strophantus.....	Toutes formes.....	0,10	0,001	0,05
Fer (arséniate de).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 0,50	0,01	2,50 0,50
Fèves de Saint-Ignace (et poudre de).....	Toutes formes.....	0,20	0,02	1
Génalropine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,025	0,00175	0,035
Génésérine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,02	0,002	0,03
Genoscopamine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,025	0,003	0,03
Genostrychnine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,50	0,1	0,25
Genhyoseyamine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,01	0,0006	0,01
Gouttes amères de Baumé.....	Toutes formes.....	10	0,10	5
Homatropine et ses sels.....	Collyres et pommades ophthalmiques..... Autres formes.....	1 0,10	0,0005	0,10 0,01
Huile de croton.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 0	0	2 0
Hydrastine	En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 0,10	0,05	1 0,50
Hydrastinine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,50 0,10	0,025	0,50 0,25
Hydrocortisone	Pommades	2,50		0,15
Hyoseyamine et ses sels.....	Collyres et pommades ophthalmiques..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,25 0,025 0,0025	0,05 0,05 0,00015	0,05 0,05 0,0025
Jusquiame (feuilles).....	Cigarettes et fumigations..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	5 1,50	0,10	20 1,50
Liqueur de Fowler.....	Toutes formes.....	2,50	0,10	2,50
Mercure (bichlorure de).....	Toutes formes.....	0,10	0,01	0,25
Mercure (biodure de).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,10 0,10	0,01	0,25 0,20
Mercure (chloramidure de).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 0	0	2 0
Mercure (cyanure de).....	En applications sur la peau..... Collyres et pommades ophthalmiques..... Autres formes.....	0,025 0,02 0	0	0,05 0,002 0
Mercure (nitrates de).....	Pommades	10		1
	Autres formes en applications sur la peau	0,10		1
	Toutes autres formes.....	0	0	0
Mercure (oxycyanure de).....	En applications sur la peau..... Collyres et pommades ophthalmiques..... Autres formes.....	0,025 0,02 0	0	0,05 0,002 0
Mercure (oxydes de).....	Pommades ophthalmiques..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	5 5 0	0	1 3 0
Méthylmorphine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,20	0,01	0,40
Méthylnonylcétone	Toutes formes.....		0,007	0,25

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises.	DIVISES en prises.	Poids maximum de substance remis au public (en grammes).
		Concentration maximum p. 100 (en poids).	Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Morpholinyléthylmorphine (Pholcodine).	Toutes formes.....	0,40	0,08	0,80
Narcéine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,20	0,01	0,20
Nitroglycérine	Toutes formes.....	0,002	0,0004	0,004
Organo-mercuriels	Voie buccale..... Bougies, ovules, crayons, suppositoires.	Quantité correspondant à 0,10 de Hg.	Quantité correspondant à 0,03 de Hg. Quantité correspondant à 0,20 de Hg.	Quantité correspondant à 0,60 de Hg. Quantité correspondant à 1 g de Hg.
	En applications sur la peau.....	Quantité correspondant à 2,5 de Hg.		Quantité correspondant à 1,5 de Hg.
	Collyres et pommades ophthalmiques....	Quantité correspondant à 0,60 de Hg.		Quantité correspondant à 0,06 de Hg.
	Autres formes, y compris les solutions injectables	Quantité correspondant à 0,01 de Hg.	Quantité correspondant à 0,001 de Hg.	Quantité correspondant à 0,03 de Hg.
Papavérine et ses sels.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,04	0,50
Pavot (capsules sèches).....	Autres formes.....	1	0,03	0,60
Pholcodine (voir Morpholinyléthylmorphine).	Espèces	33	3	15
Picrotoxine	Toutes formes.....	0,005	0,0005	0,05
Pilocarpine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Collyres, pommades ophthalmiques, gouttes nasales..... Autres formes.....	2 2 0,05		0,20 0,30 0,05
Plomb (arséniate de).....	Toutes formes.....	0	0	0
Poudre d'aconit (racine).....	Toutes formes.....	0,50	0,02	0,50
Poudre de belladone (feuilles ou racines).	Poudres et trochisques antiasthmatiques	50		25
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,05	1,50
Poudre de cantharides.....	En applications sur la peau: Emplâtres et sparadraps..... Autres formes.....	40 2 0		80 5 0
Poudre de ciguë.....	Toutes autres formes.....	20		20
Poudre de colchique (semences)....	En applications sur la peau.....	0,25	0,05	0,20
Poudre de digitale.....	Autres formes.....	2		2
	En applications sur la peau.....	1	0,10	1
Poudre d'ergot de seigle.....	Poudres et trochisques antiasthmatiques	50		25
Poudre d'hydrastis (rhizome).....	En applications sur la peau.....	5		10
Poudre de jusquiaime.....	Autres formes.....	1	0,05	1
Poudre de noix vomique.....	Toutes formes.....	5	0,50	10
Poudre de stramoïne.....	Poudres et trochisques antiasthmatiques	16	2	20
	En applications sur la peau.....	5		20
Quinine (arseniate de).....	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Scopolamine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,50	0,05	1
Stramoïne (feuilles)	Poudres et trochisques antiasthmatiques	50		25
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Strophantidin (semences)	Toutes formes.....	0,15	0,003	0,20
Strychnine et ses sels.....	Collyres, pommades ophthalmiques.....	0,25		0,05
	En applications sur la peau.....	0,25		0,05
	Autres formes.....	0,0025	0,0003	0,003
	Cigarettes et fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
	Toutes formes.....	0,25	0,0025	0,10
	Toutes formes.....	0,05	0,001	0,025

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Sulfure de carbone.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	50 0	0	150 0
Teinture d'aconit (racine).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	5 5	0,10	10 5
Teinture de cantharides.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 0	0	25 0
Teinture de coca.....	Toutes formes.....	60		125
Teinture de noix vomique.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	25 20	0,00	25 10
Teinture de strophantus.....	Toutes formes.....	10	0,01	1,50
Trinitroglycérine (voir Nitroglycé- rine).				
Vaccin mixte antidiptérique, anti- tétanique, antityphoparalyphoïdi- que (voir Anatoxine).				
Vératrine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,50 0	0	0,25 0
Yohimbine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,10	0,005	0,10
Zinc (phosphure de).....	Toutes formes.....	0,40	0,005	0,25

TABLEAU B

DÉSIGNATION des substances vénéneuses.	FORMES PHARMACEUTIQUES	CONCENTRATION maximum p. 100 (en poids).	DOSES LIMITES par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Coca (feuilles).....	Toutes formes.....	6	3	60
Coca (extrait fluide).....	Toutes formes.....	6	3	60
Cocaïne et ses sels.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,10 0,10 0,10	0,01 0,001	0,10 0,50 0,05
Poudre d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes (les suppositoires terminés devront avoir un poids minimum de 3 gr).....	2 2	0,05	1 0,25
Extrait d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes (les suppositoires terminés devront avoir un poids minimum de 3 gr).....	1 1	0,025	0,50 0,125
Teinture d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	20 20	0,50	10 2,50
Laudanum de Sydenham et de Rous- seau.	Toutes formes.....	0	0	0
Gouttes noires anglaises.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	4 4	0,10	2 0,50
Pavot (extrait à 10 p. 100 de mor- phine).	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 2	0,05	1 0,25
Morphine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Par voie buccale..... Autres formes.....	0,20 0,20 0	0,005 0	0,10 0,025 0
Ester éthylique de l'acide méthyl- phényl-pipéridine carbonique et ses sels (Péthidine).	En applications sur la peau..... Par voie buccale..... Autres formes.....	2 2 0	0,025 0	1 0,125 0

TABLEAU C

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises.	DIVISÉS en prises.	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		Concentration maximum p. 10 ³ (en poids).	Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Acétique (acide cristallisable).....	Solutés injectables..... Autres formes.....	10	Q. S. pour pH.	100
Adonis vernalis:				
Plante, poudre et extrait fluide..	Toutes formes.....	5	0,50	3
Extrait	Toutes formes.....	2	0,20	1
Teinture	Toutes formes.....	20		20
Alcool butylique tertiaire trichloré (chlorbutol).	En applications sur la peau et les muqueuses	3		3
	Inhalations	0,50	0,05	0,50
	Toutes autres formes, y compris les solutés injectables (qui devront ré- pondre aux trois conditions).....	0,50	0,05	0,50
Alcoolature d'aconit.....	Toutes formes.....	5	0,50	5
Amines de réveil (phénylaminopropane, phénylesopropylamine, phé- nyl méthylaminopropane, dibenzyl- méthylamine et leurs sels, etc.).	Gouttes nasales et rhinaliations..... En association avec d'autres substan- ces médicamenteuses..... Autres formes.....	75 1 0	0,01 0	0,35 0,10 0
2-amino heptane et ses sels, 2-amino- 4-méthylhexane et ses sels, 2-ami- no-6-méthylheptane et ses sels, méthylamino-2-heptane et ses sels.	Gouttes nasales et rinhalations..... Autres formes.....		0,015	0,50 0,05
Ammoniaque	Liniments et lotions..... Autres formes.....	10 0,50		60 1
Amylaminométhylheptane et ses sels.	Toutes formes.....	5	0,05	1
Anémone pulsatille:				
Plante, poudre et extrait fluide..	Toutes formes.....	10	0,05	5
Teinture et alcoolature.....	Toutes formes.....	25	0,20	25
Extrait	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Autres formes.....	2,50	0,05 0,02	5 2,50
Anesthésiques locaux:				
1 ^o Type dibucaine: dibucaine (bu- tyloxy-cinchoninate de diéthyl- éthylène-diamine) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 0,10	0,005	0,50 0,05
2 ^o Type butelline: butelline (p- amino-benzoyl-dibutyl-amino-pro- panol) et ses sels; tétracaine (p. butylamino-benzoyl-diméthyl- aminoéthanol) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 1	0,025	1 0,20
3 ^o Type amyléine (benzoyl-dimé- thyl-amino-diméthyl-éthyl-carbi- nol) et ses sels; pseudo-cocaïne droite et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 2	0,03	2 2
4 ^o Type procaine : procaine (p- amino-benzoyl-diéthyl-amino- éthanol) et ses sels; dimétoïne (p.amino-benzoyl-2-diméthyl-3-di- éthyl-amino propanol) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes, y compris les solutés injectables qui doivent répondre aux trois conditions.....	0 3		0 0,90
5 ^o Procaine-pénicilline (en pro- caine).	En applications sur la peau..... Autres formes, y compris les prépara- tions injectables (par voie intramus- culaire seulement).....	0		0 0,90
Argent (nitrate d').....	Crayons	90		5
	Collyres	0		0
	Autres formes.....	1	0,015	0,20

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remise au public (en grammes).
Arsenic (composés organiques de l') : pour toute association de plusieurs composés organiques de l'arsenic, les quantités limites de chacun d'eux doivent être diminuées en proportion du nombre de substances associées (soit 50 p. 100 s'il y en a deux, soit 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.):				
1° Cacodylates, méthylarsinates, allylarsinates.	Toutes formes.....	0,20	0,05	0,50
2° Type acétarsol : acide 4-oxy-3 acetyl-amino-phénol-1-arsinique et ses sels; acide 2-oxy-4 acetyl-amino-phénol-1-arsinique et ses sels; acide 4-oxy-3 formyl amino-phénol 1-arsinique et ses sels; acide p. carbamido phénol-arsinique; N. phénol glycinamide p. arsinale de soude; anilarsinate de soude.	Collutoires, gargarismes, opiate..... En applications sur la peau..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires, comprimés gynécologiques..... Autres formes.....	5 5 5 5	0,25 0,25	3 8 5 1,50
3° Type arsphénamine : arsphénamine (chl. de diaminodihydroxy-arsenobenzène); néo-arsphénamine (diamino-dihydroxy-arsenobenzène monométhylène sulfoxylate de sodium); thio-arsphénamine (diamino-dihydroxy-arsenobenzène diméthylène sulfite de sodium); dichloro-phénarsine (amino-3-hydroxy-4-phénol-dichloro-arsine).	Collutoires, gargarismes, opiate..... En applications sur la peau..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires..... Autres formes.....	5 5 2	0,10 0,20	3 3 1 1
Baryum (carbonate de).....	Voie orale.....			0,01
Bromodiéthylacéturylée; bromoisovalérylée; bromopivaloylée; isopropylallylacéturylée; pour toute association de ces substances entre elles, les quantités limites de chacune d'elles doivent être diminuées en proportion du nombre desdites substances associées, soit 50 p. 100 s'il y en a deux, 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.	En association avec d'autres substances médicamenteuses : comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (glutén ou vernis résineux) devront répondre aux trois conditions..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Toutes autres formes.....	10 0	0,05 0,50 0	1 5 0
Calcium (fluosilicate de).....	Voie orale.....			0,01
Chloral hydraté.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau et les muqueuses	15	1	12
	Toutes autres formes.....	6	1	12
Chloralose	Suppositoires		0,15	1,50
	Autres formes.....	0	0	0
Chloramine T.....	Toutes formes.....		0,25	20
Chlorates métalliques.....	Toutes formes.....	10	0,50	50
Chlorhydrique (acide).....	Solutés injectables..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 2	Q. S. pour pH.	10 3
Chromique (acide).....	Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions)..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 5 0	0,01 0	0,06 5 0
Coloquinte	Voie orale.....			0,1
Créosote	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 3	0,50 0,25	5 3
Crésyloïl et crésylate de soude.....	Solutés injectables comme conservateur (devront répondre aux trois conditions)	0,30	0,006	0,06
	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 0	0	10 0

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISES en prises.	DIVISÉS en prises.	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		Concentration maximum p. 100 (en poids).	Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Dibenzyléthylamine et ses sels.....	Voir Phénylaminopropane.			
Dichloro-diphényl-trichloro-éthane ..	En applications sur la peau.....	20		200
Eau distillée de laurier-cerise.....	En applications sur la peau.....	30		150
	Autres formes.....	10	1	20
Emétine et ses sels.....	Toutes formes.....	6	0,06	1
Emplâtre d'extrait d'opium.....	Emplâtre			50
Ephédrine et ses sels.....	Toutes formes. y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions) mais sauf aérosols..	5	0,10	1
Essence de moutarde.....	En applications sur la peau.....	10		10
	Autres formes.....	0	0	0
Euphorbe	Voie orale.....			0,01
Fluorures métalliques.....	Toutes formes.....	3	0,05	5
Folliculine, dihydrofolliculine et leurs esters.	Toutes formes.....	0,02	0,0001	0,01
Formaldéhyde (formol).....	Toutes formes.....	10		10
Gaïacol	Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions).....	3	0,15	1,50
	En applications sur la peau.....	10		10
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,50	5
	Autres formes.....	3	0,25	3
Gomme galte.....	Toutes formes.....	1	0,10	1
Héxachlorocyclohexane (H. C. H.) et ses dérivés soufrés.	En applications sur la peau.....	20		200
Huile grise.....	En applications sur la peau.....	25		25
	Autres formes.....	0	0	0
Hydroquinone	En applications sur la peau.....	10		10
	Toutes autres formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions).....	0,05	0,0005	0,05
Hydropophosphites de Ca et de Na....	Toutes formes.....	5	0,15	5
Iode	Toutes formes.....	10	0,02	3
Ipéca:				
Poudre	Toutes formes.....		2	2
Extrait	Toutes formes.....	20	0,30	0,30
Teinture	Toutes formes.....	20		20
Sirop				250
Isopropylallylacetylurée	Voir Bromodiéthylacetylurée.			
Lessives de soude et de potasse....	En applications sur la peau.....	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Lobélie enfiée:				
Poudre	Toutes formes.....	2	0,05	2
Teinture	Toutes formes.....	10	0,50	10
Lobeline et ses sels.....	Toutes formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions).....	1	0,01	0,06
Malonylurée (dérivés de la) et leurs sels. Pour toute association de plusieurs dérivés de la malonylurée, les quantités limites de chacun d'eux doivent être diminuées en proportion du nombre desdites substances associées, soit 50 p. 100 s'il y en a deux, 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.				
1 ^{er} groupe du barbital: diéthylmalonylurée; dipropylmalonylurée; méthylphénylemalonylurée.	En association avec d'autres substances médicamenteuses: comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) devront répondre aux trois conditions.....	10	0,05	1
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,50	5
	Toutes autres formes.....	0	0	0

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. — Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. — Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
2 ^e Groupe du phénobarbital: dialylmalonylurée; méthylbutylmalonylurée; isopropylallylmalonylurée; isobutylallylmalonylurée; éthylméthylbutylmalonylurée; éthylisoamylmalonylurée; phénylthiomalonylurée; cyclopentyléthylmalonylurée; éthylcyclohexénymalonylurée; N-méthylcyclohexénymalonylurée et dérivés de la malonylurée non dénommés.	En association avec d'autres substances médicamenteuses: comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) (devront répondre aux trois conditions). Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Toutes autres formes.	5 0	0,01 0,20 0	0,50 2 0
Mercure	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Voie orale..... Autres formes.....	15 6	0,05 0	1 75 0,001 0
Mercure (protochlорure de) (calomel ou précipité blanc).	En applications sur la peau..... Autres formes.....	50 10	0,10 0,05	15 0,50
Mercure (protoiodure de).....	Toutes formes.....	1,50	0,05	0,50
Mercure (sulfate de) (turbith minéral).	Pommades	10	0	5
Métaldéhyde	Autres formes.....	0	0	0
Methylamino 2 heptane et ses sels.	Voie orale.....			0,01
Méthylaminométhylheptène	Toutes formes.....		0,08	1,00
Moreille noire.....	Toutes formes.....	4		2,50
Naphthol-Beta	Toutes formes.....	5	0,50	5
Nitrique (acide).....	En applications sur la peau..... Autres formes	2 0	0 0	0,40 0
Nitrite d'amyle.....	Ampoules pour inhalations.....			0,50
Nitrites métalliques.....	Toutes formes.....	1	0,05	0,50
Oxalique (acide).....	Voie orale.....			0,001
Pelletierine et ses sels.....	Toutes formes.....	1	0,40	0,40
Phénol et phénates alcalins.....	a) Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions): Comme conservateur..... En solution huileuse..... b) Formes pour ingestion et suppositoires	0,50 1 1	0,005 0,05 0,05	0,06 0,40 0,40
Phénylaminopropane: phénylisopropane; phényl méthyl amino propane; dibenzyléméthylamine et leurs sels.	c) Autres formes..... Voir: Amines de réveil.	45		20
Phosphorique (acide officinal).....	Solutés injectables..... Autres formes.....	50	Q. S. pour pH. 1	25
Picrique (acide).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 0	0	2,50 0 25 pilules.
Pilules de chlorure mercureux opiacées (Dupuytren).		0,20	40 soit 50 pilules.
Pilules de cynoglosse opiacées (et masse pour).			40 pilules.
Pilules d'iodure mercureux opiacées (Ricord).			40 pilules.
Plomb (iodure de).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 0	0	5 0
Plomb (oxydes de).....	Emplâtres et sparadraps..... Autres formes.....	20 0	0	20 0
Pommade belladonée.....			100
Pommade mercurielle à parties égales.	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Pommades	25 0	0,40 0	25 0
Pommade mercurielle belladonée...	Autres formes..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Pommades	20 0	0,10 0	20 0
Pommade à l'oxyde de mercure....	Autres formes..... Pommades ophtalmiques.....	0	0,10 0	20 0
Pommade au sublimé corrosif.....	Autres formes.....			60
Potasse caustique.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	4 0	0	2 0

NOM DES SUBSTANCES VENENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. Concentration maximum p. 10 ³ (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Potassium (bichromate de).....	Voie orale.....			0,001
Poudre d'ipéca opiacée (Poudre de Dover).....	Toutes formes.....		0,10	4
Pyridine	Toutes formes.....	1	0,0015	0,15
Pyrogallol	En applications sur la peau.....	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Resine de podophylle.....	En applications sur la peau.....	25		2,50
	Autres formes.....	0,50	0,05	1,50
Résorcine	Toutes formes.....	5	0,50	5
Santonine	Toutes formes.....	1	0,05	0,30
Seille (et poudre de).....	Toutes formes.....	5	0,25	2
Extrait	Toutes formes.....	1	0,10	1
Teinture	Toutes formes.....	50	1,25	10
Sirop d'aconit.....			100
Sirop de belladone.....			100
Sirop de bi-iodure de mercure (sirop de Gibert).....			400
Sirop de bromoforme.....			300
Sirop de bromoforme composé.....			500
Sirop de codéine.....			250
Sirop de cotéthylène.....			250
Sirop diacode.....			250
Sirop de digitale.....			100
Sirop de morphine.....			50
Sirop d'opium.....			50
Soluté de bichlorure de mercure (liqueur de Van Swieten).....	En applications sur la peau.....			250
	Autres formes.....	0	0	0
Soude caustique.....	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0	0	0
Spartagine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,50	0,05	1
Sulfamides (produits benzéniques sulfurés à groupements sulfamides) et dérivés azoïques colorés ou non.....	En applications sur la peau.....			25
	Gouttes nasales, colluloires, gargarismes	10	0,25	5
	Autres formes.....	0	0	0
Sulfurique (acide).....	Toutes formes.....	0,20		2
Sulfurique (acide) alcoolisé (eau de Rabel).....	Toutes formes.....	0,80		8
Teinture de belladone.....	Toutes formes.....	30	0,25	5
Teinture de colchique.....	Toutes formes.....	30	1	30
Teinture de digitale.....	Toutes formes.....	20	0,50	3
Teinture d'hydrastis.....	Toutes formes.....	100		125
Teinture d'iode.....	Toutes formes.....			60
Teinture de jaborandi.....	Toutes formes.....	25		25
Teinture de jusquiamé.....	Toutes formes.....	25	1	15
Teinture de muguet.....	Voie orale.....			0,1
Teinture d'opium benzoïque (elixir parégorique).....	Toutes formes.....			25
Teinture de stramoïne.....	Toutes formes.....	15	1	15
Thio-diphényl amine (phénytiazine).....	Toutes formes.....		1	15
Trichloracétique (acide).....	En applications sur la peau et les muqueuses	3		3
	Autres formes.....	0	0	0
Trioxyméthylène	En applications sur la peau.....	1		2,50
	Autres formes.....	0	0	0
Vitamines D.....	Toutes formes.....	0,05	0,0005	0,01
	soit 20.000 U. I. soit 20.000 U. I.	par cm ³ ou par gramme.		soit 400.000 U. I.
Zinc (sulfate de).....	Collyres et pommades ophthalmiques...	2		0,40
	En applications sur la peau.....	1		0,50
	Autres formes.....	0,50	0,05	0,50

ANNEXE

En application des tableaux précédents, les préparations inscrites au Codex, soumises aux régimes des substances vénenées, bénéficient des exonérations suivantes:

DESIGNATION DES PRÉPARATIONS	NOMBRE	POIDS en grammes.	DESIGNATION DES PRÉPARATIONS	NOMBRE	POIDS en grammes.
Acétique (acide) dilué.....	>	1.000	Pilules de résine de podophylle et d'extrait de belladone.....	30	>
Baume opodeldoch.....	>	2.000	Pilules de terpine et de codéine.....	40	>
Collutoire iodé.....	>	300	Pommade antiseptique composée à l'iode-forme (pommade de Reclus).....	>	2.500
Collutoire à la thioarsphénamine.....	>	300	Pommade à l'iode de potassium iodée.....	>	450
Lollyre huileux à l'ésérine au centième.....	>	10	Pommade mercurielle faible.....	>	100
Crayons au nitrate d'argent forts.....	>	5	Pommade prophylactique au calomel.....	>	50
Crayons au nitrate d'argent mitigé:					
A 50 p. 100.....	>	40	Sirup de chloral.....	>	210
Au tiers.....	>	45	Sirup d'ipécauanha composé (sirup de Deses-sarz)	>	650
Au quart.....	>	20	Soluté d'adrénaline au millième.....	>	50
Eau de Dalibour.....	>	500	Soluté antiseptique de phénol salicylé.....	>	430
Eau sédative.....	>	1.000	Soluté de chloroforme.....	>	1.000
Gargarisme au chlorate de potassium.....	>	1.650	Soluté glycériné de phénol.....	>	600
Glycérine phénolée.....	>	600	Soluté huileux de calciférol (soluté huileux de vitamine D2).....	>	40 cm ³
Granules d'anhydride arsénieux à 0,001 g....	40	>	Soluté iodo-ioduré faible (soluté dit de Tarnier)	>	2.000
Granules de sulfate de strychnine à 0,001 g...	30	>	Soluté iodo-ioduré fort (soluté dit de Lugol)	>	300
Huile de jusquiame composée.....	>	2.000	Soluté aqueux de mercuroscéine sodique à 2 p. 100: En application sur la peau.....	>	280 cm ³
Liniment ammoniacal camphré.....	>	600	Soluté de phénol.....	>	1.000
Liniment ammoniacal camphré composé.....	>	2.000	Soluté faible de sulfate de cuivre et de zinc.....	>	500
Lotion ammoniacale camphrée.....	>	1.000	Suppositoires d'extraits de belladone et de marron d'Inde.....	30	>
Onguent gris.....	>	400	Tablettes de chlorate de potassium.....	500	>
Ovules à l'extrait de belladone.....	6	>	Tablettes de santoaine.....	30	>
Pâte officinale à l'eucalyptus.....	>	625	Vin de coca.....	>	1.000
Pâte officinale au baume de tolu et à la codéine	>	600	Vin de digitale composé (vin de l'Hôtel-Dieu, vin de Troussseau).....	>	200
Pâte officinale de réglisse.....	>	600			
Pâte officinale de réglisse au goudron et au baume de tolu.....	>	600			
Phénosalyl	>	430			
Pilules de digitale, scille et scamonde (pilules de Lancereaux).....	20	>			
Pilules de jusquiame et de valériane composée (pilules de Méglin).....	42	>			